

# Christian Dior

## COMPTES ANNUELS

# Christian Dior

## BILAN AU 31 DECEMBRE

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	2002		2001	2000
		Brut	Amortis. et provisions	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2.1/2.2	57	57		13
<b>Immobilisations corporelles</b>	2.1/2.2	368	221	147	196
Participations	2.1/2.8	3 456 840		3 456 840	3 694 292
Prêts		5		5	5
Autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>	2.1	3 456 845		3 456 845	3 694 297
<b>Actif immobilisé</b>	2.1/2.2	<b>3 457 270</b>	<b>278</b>	<b>3 456 992</b>	<b>3 694 506</b>
<b>Créances clients</b>		1		1	
<b>Créances financières</b>					903
<b>Autres créances</b>		165		165	230
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		117 131	20 507	96 624	81 048
<b>Disponibilités</b>		195		195	198
<b>Actif circulant</b>	2.5/2.7/2.8	<b>117 492</b>	<b>20 507</b>	<b>96 985</b>	<b>82 379</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	2.5	3 654		3 654	4 680
<b>Ecart de conversion actif</b>					20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 578 416</b>	<b>20 785</b>	<b>3 557 631</b>	<b>3 781 585</b>

# Christian Dior

## BILAN AU 31 DECEMBRE

en milliers d'euros

PASSIF	Notes	2002	2002	2001	2000
		Après répartition	Avant répartition	Après répartition	Après répartition
Capital		363 454	363 454	363 442	362 522
Primes d'émission		2 204 623	2 204 623	2 204 506	2 201 832
Ecart de réévaluation		16	16	16	16
Réserve légale		36 345	36 344	36 344	36 252
Réserves réglementées		82 742	82 742	82 742	78 884
Report à nouveau (1)		141 844	176 470	176 241	214 064
<b>Résultat de l'exercice</b>			113 524		
Acompte sur dividendes répartis	1.6		(50 883)		
<b>Capitaux propres</b>	2.4	<b>2 829 024</b>	<b>2 926 290</b>	<b>2 863 291</b>	<b>2 893 570</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	2.5	<b>570</b>	<b>570</b>	<b>570</b>	<b>46 325</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		625 176	625 176	485 937	745 978
Emprunts et dettes financières divers		1 180	1 180	112 344	4 878
<b>Dettes financières</b>		<b>626 356</b>	<b>626 356</b>	<b>598 281</b>	<b>750 856</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		241	241	126	583
Dettes fiscales et sociales		37	37	796	14
Autres dettes d'exploitation (1)		98 189	923	89 449	89 419
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>98 467</b>	<b>1 201</b>	<b>90 371</b>	<b>90 016</b>
<b>Autres dettes</b>		<b>2 698</b>	<b>2 698</b>	<b>169</b>	<b>152</b>
<b>Dettes</b>	2.6/2.7/2.8	<b>727 521</b>	<b>630 255</b>	<b>688 821</b>	<b>841 024</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	2.6	<b>516</b>	<b>516</b>	<b>666</b>	<b>666</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 557 631</b>	<b>3 557 631</b>	<b>3 553 348</b>	<b>3 781 585</b>

(1) Les dividendes relatifs aux actions autodétenues ont été reclassés en report à nouveau en 2000, 2001 et 2002.

# Christian Dior

## COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	<i>Notes</i>	2002	2001	2000
Production vendue de services				81
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>				81
Autres produits		6	2	
<b>Produits d'exploitation</b>		6	2	81
Autres achats et charges externes		4 119	3 765	3 367
Impôts, taxes et versements assimilés		18	14	11
Salaires et traitements		15	15	344
Charges sociales		6	9	87
Dotations aux amortissements		41	51	65
Autres charges		76	79	154
<b>Charges d'exploitation</b>		4 275	3 933	4 028
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(4 269)	(3 931)	(3 947)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	2.9	117 858	108 894	110 860
<b>RESULTAT COURANT</b>		113 589	104 963	106 913
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	2.10	(30)	467	13
Impôts sur les bénéfices	2.11	(35)	(1)	(2)
<b>RESULTAT NET</b>		113 524	105 429	106 924

# Christian Dior

## VARIATION DE TRESORERIE

en millions d'euros

	2002	2001	2000
<b>I - OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Résultat net</b>	114	105	107
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(42)	
Plus ou moins-values nettes de cessions		38	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	114	101	107
Variation des actifs circulants	1		1
Variation des dettes à court terme	2		(6)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	3	0	(5)
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b> ①	117	101	102
<b>II - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Acquisitions de titres de participation	(6)	(145)	(30)
Prix de cessions d'immobilisations financières		349	
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement</b> ②	(6)	204	(30)
<b>III - OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentations de capital		4	3
Augmentations des autres capitaux propres			(3)
Emissions d'emprunts et nouvelles dettes financières	139	0	0
Remboursements des emprunts et dettes financières		(259)	(316)
Variation des comptes courants	(111)	108	398
<b>Variation de trésorerie issue des opérations de financement</b> ③	28	(147)	82
<b>IV - DIVIDENDES VERSES DURANT L'EXERCICE</b> ④	(139)	(142)	(131)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b> ① + ② + ③ + ④	0	16	23
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	97	81	58
Trésorerie à la clôture de l'exercice	97	97	81
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	0	16	23

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des provisions pour dépréciation.

# Christian Dior

---

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les montants sont exprimés en **milliers** sauf indication contraire.

Le bilan au 31 décembre 2002, avant répartition, fait état d'un total de 3 557 631 milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés le 5 mars 2003 par le conseil d'administration.

### 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général de 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

#### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

#### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- installations générales diverses 5 années ;
- matériel de bureau et matériel informatique 3 années ;
- mobilier 10 années.

#### 1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'usage des autres participations non cotées est estimée en fonction de la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés concernées.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

#### 1.4. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

# Christian Dior

---

## 1.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : cours moyen du dernier mois ;
- autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative.

Les actions autodétenues, dans la mesure où elles sont affectées à des plans d'option, font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le prix d'attribution est inférieur au prix moyen d'acquisition.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constituée, selon la règle générale, lorsque la valeur de marché est inférieure au prix moyen d'acquisition.

## 1.6. Capitaux propres

Conformément à la recommandation du Conseil National des Commissaires aux Comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

## 1.7. Provisions pour risques et charges

La société constitue une provision pour les risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Elle respecte les dispositions relatives aux passifs définies par le règlement 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable homologué par arrêté du 17 janvier 2001.

## 1.8. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Ecart de conversion » ; elle est enregistrée dans les comptes « Pertes ou gains de change » lorsqu'elle émane de la réévaluation des disponibilités à l'exception toutefois des comptes bancaires en position symétrique avec un emprunt de même devise. Dans ce dernier cas la réévaluation suit la même procédure que les créances et les dettes.

Les pertes latentes de change sont provisionnées sauf si elles font l'objet d'une opération de couverture.

## 1.9. Résultat financier

Les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement comprennent les charges et produits liés aux cessions.

# Christian Dior

## 2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.1. Immobilisations

en milliers d'euros	Valeurs brutes au 01.01.2002	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.2002
		Acquisitions, créations, apports, virements	Cessions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57			57
Avances et acomptes sur logiciels				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57</b>			<b>57</b>
Immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	59			59
• matériel de transport				
• matériel de bureau et informatique	24			24
• mobilier	285			285
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>368</b>			<b>368</b>
Participations	3 451 310	5 570	40	3 456 840
Prêts	5			5
Autres		3	3	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 451 315</b>	<b>5 573</b>	<b>43</b>	<b>3 456 845</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 451 740</b>	<b>5 573</b>	<b>43</b>	<b>3 457 270</b>

### 2.2. Amortissements et provisions sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements au 01.01.2002	Augmentations, dotations	Diminutions	Amortissements au 31.12.2002
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57			57
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57</b>			<b>57</b>
Immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	48	11		59
• matériel de transport				
• matériel de bureau et informatique	22	1		23
• mobilier	110	29		139
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>180</b>	<b>41</b>		<b>221</b>
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>	<b>41</b>		<b>278</b>

# Christian Dior

## 2.3. Etat des échéances des créances

### CREANCES

en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients	1	1	
Etat et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	159	159	
• taxe sur la valeur ajoutée			
• divers	6	6	
Charges constatées d'avance (liées aux Caps)	3 539	1 524	2 015
Charges constatées d'avance (autres)	115	115	
Ecarts de conversion actif			
<b>TOTAL</b>	<b>3 820</b>	<b>1 805</b>	<b>2 015</b>

## 2.4. Capitaux propres

### A. Composition du capital social

Le capital social est composé de 181 727 048 actions d'un nominal de 2 euros, dont 17 484 389 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe plus d'actions à créer (\*) par exercice d'options de souscription attribuées en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 30 mai 1996.

### B. Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Exercice 2002
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2001 (avant affectation des résultats)</b>	<b>2 951 943</b>
Variation du capital	12
Variation de la prime d'émission	117
Résultat de l'exercice 2002	113 524
Dividendes distribués (solde pour l'exercice 2001)	(88 423)
Acompte sur dividendes pour l'exercice 2002	(50 885)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2002 (avant affectation des résultats)</b>	<b>2 926 290</b>

(\*) Le nombre d'actions créées en 2002 s'est établi à : 6 000 actions par exercice d'options de souscription pour un montant de 129 000 euros.

# Christian Dior

## Acquisitions d'actions propres (\*) :

Année	2002	2001	2000	1999	1998
Nombre d'actions acquises	490 200	461 664	534 464	401 780	847 616
Nombre d'actions cédées	(26 164)	(88 000)	(10 000)	–	(90 400)

## Solde des options d'achats consenties par le Conseil d'Administration aux cadres de la société, de ses filiales et sous filiales (\*) :

Date de séance du conseil d'administration	Nombre d'actions affectées	Prix unitaire d'exercice Euros	Dates limites d'exercice
14/10/1996	282 400	25,95	du 01/12/1999 au 30/11/2006
29/05/1997	389 600	32,01	du 30/05/2002 au 29/05/2007
03/11/1998	391 600	18,29	du 04/11/2003 au 03/11/2008
26/01/1999	358 000	25,36	du 25/01/2004 au 24/01/2009
15/02/2000	400 800	56,70	du 15/02/2005 au 14/02/2010
21/02/2001	437 500	45,95	du 21/02/2004 au 20/02/2011
18/02/2002	504 000	33,53	du 18/02/2005 au 17/02/2012

(\*) Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

## 2.5. Provisions

en milliers d'euros	Montant au 01.01.02	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31.12.02
<b>Pour risques et charges</b>				
Spécifiques	570			570
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>			<b>570</b>

# Christian Dior

## 2.6. Etat des échéances des dettes

DETTES en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	625 176	625 176		
Emprunts et dettes financières diverses	1 180	1 180		
Fournisseurs et comptes rattachés	241	241		
Dettes sociales et fiscales	37	37		
Autres dettes d'exploitation	923	923		
Autres dettes	2 698	2 698		
Produits constatés d'avance (liés aux Caps)	516	222	294	
<b>TOTAL</b>	<b>630 771</b>	<b>630 477</b>	<b>294</b>	

## 2.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

en milliers d'euros	Charges à payer	Produits à recevoir
<b>Créances</b>		
Etat et autres collectivités publiques :		
• Divers		6
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 166	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234	
Dettes fiscales et sociales	8	
Autres dettes	2 600	

## 2.8. Eléments concernant les entreprises liées

<i>Eléments du bilan</i> en milliers d'euros	ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées (1)	ayant un lien de participation (2)
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations	3 456 840	
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés		
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières diverses	1 180	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132	56
Autres dettes	98	

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable (exemple : société mère, filiale, société sœur consolidées).

(2) Pourcentage de contrôle compris entre 10 et 50 %.

# Christian Dior

## *Eléments du compte de résultat*

Les charges et produits concernant les entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation, se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Produits	Charges
Dividendes reçus	159 356	néant
Intérêts	néant	607

## **2.9. Charges et produits financiers**

en milliers d'euros	2002	2001
Produits de participations	159 356	148 774
Autres intérêts et produits assimilés	2 710	495
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 625	20
Différences positives de change	–	16
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>163 691</b>	<b>149 305</b>
Dotations aux amortissements et provisions	18 083	4 049
Intérêts et charges assimilées	27 386	36 319
Différences négatives de change	–	43
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	364	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>45 833</b>	<b>40 411</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>117 858</b>	<b>108 894</b>

La dotation aux provisions de 18 083 milliers d'euros constituée au 31 décembre 2002 traduit la dépréciation des titres auto-détenus.

# Christian Dior

## 2.10. Charges et produits exceptionnels

en milliers d'euros	2002	2001
<b>Produits sur opérations de gestion</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
Produits de cession de titres / entreprises liées	36	348 645
Autres produits exceptionnels sur capital	1	50
<b>Produits sur opérations en capital</b>	<b>37</b>	<b>348 695</b>
Reprises sur provisions et transferts de charges		45 735
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>39</b>	<b>394 437</b>
Abandon de créance / entreprise liée		5 570
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29	782
<b>Charges sur opérations de gestion</b>	<b>29</b>	<b>6 352</b>
Valeur nette comptable des titres cédés	40	387 548
Autres charges exceptionnelles sur capital		53
<b>Charges sur opérations en capital</b>	<b>40</b>	<b>387 601</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		17
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>69</b>	<b>393 970</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>(30)</b>	<b>467</b>

Au 31 décembre 2001, la charge nette sur cession de titres de participations, qui s'élève à 38 903 milliers d'euros, porte, pour l'essentiel, sur des ventes d'actions LVMH et Lakenbleker, entreprises liées.

Un abandon de créance de 5 570 milliers d'euros a été consenti par Christian Dior SA à sa filiale Christian Dior Couture, sur l'exercice 2001.

## 2.11. Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros	2002			2001		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	113 589		113 589	104 963		104 963
Résultat exceptionnel	(30)	(35)	(65)	467	(1)	466
<b>TOTAL</b>	<b>113 559</b>	<b>(35)</b>	<b>113 524</b>	<b>105 430</b>	<b>(1)</b>	<b>105 429</b>

# Christian Dior

---

## 2.12. Situation fiscale

Les sociétés Christian Dior, Christian Dior Couture et Sadifa ont conclu une convention d'intégration fiscale qui porte effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991. La société Jardins d'Avron est devenue membre du groupe d'intégration fiscale à compter de l'exercice 1997. La société Financière Jean Goujon est sortie de l'intégration fiscale en 1998. La société CD Investissements, créée en décembre 2001, est devenue membre du groupe d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2002. La société Semyrhamis, devenue membre du groupe d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2002, en est sortie rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Christian Dior, société tête de groupe, est à ce titre seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies et les pertes transférées par les filiales en application de ce régime ne sont pas constatées en impôt sur les sociétés ni inscrites aux postes « Autres créances » et « Autres dettes » pour les coûts et les économies provisoires sauf dans le cas où la société Christian Dior serait redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'ensemble du groupe.

L'adoption de ce régime permet de constater une économie d'impôt de 11 044 milliers d'euros au 31 décembre 2002 (pour mémoire : 2 577 en 2001 ; 5 063 en 2000).

Au 31 décembre 2002, le déficit ordinaire du groupe s'élève à 116 257 milliers d'euros, les amortissements réputés différés à 343 milliers d'euros. Il n'existe plus d'amortissements réputés différés antérieurs à l'intégration fiscale.

# Christian Dior

## 3. AUTRES INFORMATIONS

### 3.1. Litige fiscal

Une provision de 570 milliers d'euros est maintenue afin de couvrir les risques contentieux suite au contrôle fiscal relatif aux années 1993 et 1994.

Une caution bancaire, d'un montant de 570 milliers d'euros, a été mise en place en 1999.

### 3.2. Engagements financiers

#### *Contrats optionnels*

La société Christian Dior utilise, pour son propre compte, différents instruments de couverture de taux d'intérêt, qui répondent à sa politique de gestion. Celle-ci a pour objectif de se prémunir de l'effet de possibles hausses de taux d'intérêts sur l'endettement existant, tout en veillant à ne pas prendre de positions spéculatives.

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2002 et le montant des sous-jacents (hors ceux à court terme), s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Echéance				
	2003	2004	2005	2006	2007
Caps achetés			355 000		
Floors vendus			355 000		
Swaps de taux révisables	177 000				75 000
Collars					75 000

#### *Filiales et sous-filiales*

Christian Dior s'est portée caution pour le renouvellement d'une ligne de crédit accordée à Christian Dior Hong Kong d'un montant de 7 millions d'euros.

### 3.3. Information en matière de crédit-bail

La société n'a pris aucun engagement dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

### 3.4. Rémunération des organes d'administration et de direction

Une rémunération de 91 milliers d'euros a été versée aux organes d'administration et de direction.

### 3.5. Identité des sociétés consolidant les comptes de Christian Dior SA

DENOMINATION SOCIALE	SIEGE SOCIAL	
Financière Agache	11, rue François I <sup>er</sup>	75008 PARIS
Groupe Arnault	41, avenue Montaigne	75008 PARIS

# Christian Dior

## Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2002

en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat	Quote-part du capital détenue
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous</b>			
<b>1. Filiales</b>			
Financière Jean Goujon	980 654	1 835 905	100,00 %
Sadifa	81	1 410	99,68 %
Christian Dior Couture	126 653	267 919	100,00 %
CD Investissements	38	(2)	100,00 %
<b>2. Participations</b>			
Les Jardins d'Avron	640	1 790	0,03 %
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</b>			
Néant			

# Christian Dior

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A. hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Brute	Nette					
3 093 679	3 093 679				146 197	159 356
836	836			48	69	
362 285	362 285			335 534	29 674	
38	38				(2)	
2	2			24 330	(1 644)	

# Christian Dior

## Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières

en milliers d'euros	Au 31.12.2002	
	Nombre de titres	Valeur nette comptable
<b>Participations françaises</b>		
Actions Financière Jean Goujon	61 290 894	3 093 679
Actions Christian Dior Couture	7 915 801	362 285
Actions Sadifa	5 020	836
Actions Les Jardins d'Avron	10	2
Actions CD Investissements	3 820	38
Parts Aotep	10	
Parts Sarelli	48	
<b>TITRES DE PARTICIPATION (actions et parts)</b>		<b>3 456 840</b>

en milliers d'euros	Au 31.12.2002	
	Valeur d'inventaire	Valeur nette comptable
Actions autodétenues	109 602	96 624
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>109 602</b>	<b>96 624</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		<b>3 553 464</b>

Nombre d'actions autodétenues	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
	2 830 284	490 200	26 164	3 294 320
<b>TOTAL</b>	<b>2 830 284</b>	<b>490 200</b>	<b>26 164</b>	<b>3 294 320</b>

# Christian Dior

## Résultats et autres éléments significatifs de la société au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	1998	1999	2000	2001	2002
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (1)	357 650	359 224	362 522	363 442	<b>363 454</b>
Nombre d'actions ordinaires existantes (3)	180 464 088	181 258 048	181 261 048	181 721 048	<b>181 727 048</b>
Nombre maximal d'actions futures :					
• à créer par exercice de bons de souscription (3)					
• à créer par exercice d'options de souscription (3)	1 262 960	469 000	466 000	6 000	<b>0</b>
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	294	165	81	0	<b>0</b>
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	84 294	106 385	107 011	63 790	<b>130 059</b>
Impôts sur les bénéfices	14	17	2	1	<b>35</b>
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	65 821	109 522	106 924	105 429	<b>113 524</b>
Résultat distribué aux actions ordinaires (2)	114 586	126 881	141 384	141 742	<b>149 016</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (3)	0,48	0,59	0,59	0,35	<b>0,72</b>
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (3)	0,37	0,61	0,59	0,58	<b>0,62</b>
Dividende attribué à chaque action (2) (3)	0,64	0,70	0,78	0,78	<b>0,82</b>
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	9	5	1	<b>1</b>
Montant de la masse salariale de l'exercice	281	280	344	15	<b>15</b>
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	123	123	87	10	<b>5</b>

(1) Augmentation de capital par exercice d'options et de bons de souscription (1998 à 2002)

5 804

(2) Proposition du conseil d'administration.

(3) Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

# Christian Dior

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT  
4, rue Auber  
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

Aux actionnaires de la Société Christian Dior

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

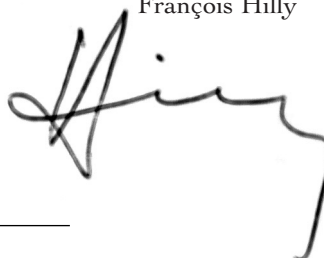
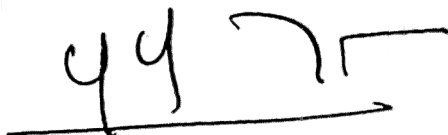
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2003  
Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT  
François Hilly



# Christian Dior

---

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT  
4, rue Auber  
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

Aux actionnaires de la Société Christian Dior

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Avec la Société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton**

#### ***Administrateurs concernés***

Messieurs Bernard Arnault, Antoine Bernheim et Pierre Godé

#### ***Nature et objet***

Convention d'assistance juridique

#### ***Modalités***

Par autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 6 mars 2002, votre Société a conclu le 7 juin 2002 avec la Société LVMH une convention d'assistance juridique prévoyant la mise à disposition par LVMH de ses compétences en matière juridique, et notamment, de droit des sociétés (constitutions, opérations sur capital, transformations, fusions, scissions, préparation, tenue et compte rendu des réunions de conseils d'administration, assemblées d'actionnaires, etc.) et de gestion de service Titres (enregistrement des opérations sur titres et tenue des registres de mouvements, comptes d'actionnaires et comptes de titres, transmission des ordres de vente à un intermédiaire agréé, etc.).

Dans le cadre de cette convention, la rémunération versée par votre Société en 2002 s'élève à 54 717 euros TTC.

# Christian Dior

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## **Avec la Société Montaigne Participations et Gestion**

### *Nature, objet et modalités*

Le 27 novembre 1995, votre Société a conclu avec la Société Montaigne Participations et Gestion une convention d'assistance portant sur les services financiers, la gestion des besoins et excédents de trésorerie, les méthodes comptables, la fiscalité, l'ingénierie financière, ainsi qu'en matière de direction des ressources humaines et gestion du personnel.

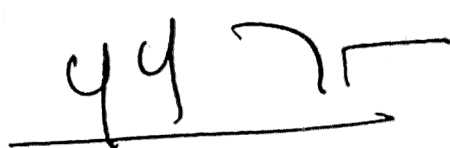
Par autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 6 mars 2002, votre Société a signé le 26 avril 2002 un avenant à cette convention. Cet avenant a pour objet la révision de la rémunération annuelle fixée désormais à 2 176 720 euros TTC.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

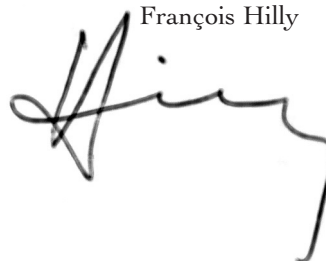
BARBIER FRINAULT & AUTRES

Gilles Galippe

Handwritten signature of Gilles Galippe, consisting of stylized initials 'GG' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

ERNST & YOUNG AUDIT

François Hilly

Handwritten signature of François Hilly, featuring a large, stylized 'F' and 'H'.

# Christian Dior

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'EMISSION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES  
AVEC OU SANS SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION  
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 MAI 2003  
(Treizième et quatorzième résolutions)

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT  
4, rue Auber  
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

Aux actionnaires de la Société Christian Dior

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.228-95 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions, de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Pour les émissions prévues à la treizième résolution, ainsi que pour celles visées à la quatorzième résolution, le montant global nominal maximum des augmentations de capital social de la société est limité à 40 millions d'euros, compte tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription pour les émissions prévues à la quatorzième résolution.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la quatorzième résolution dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

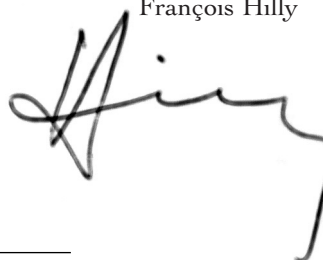
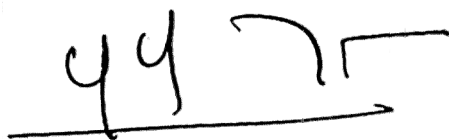
Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Gilles Galippe

ERNST & YOUNG AUDIT  
François Hilly



# Christian Dior

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 MAI 2003

(Quinzième résolution)

BARBIER FRINAULT & AUTRES

41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT

4, rue Auber  
75009 Paris

Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

Aux actionnaires de la Société Christian Dior

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'Épargne Entreprise du Groupe Christian Dior, dans les conditions prévues par l'article L.443-5 du Code du travail. Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L.225-129 VII du Code de commerce.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en application de l'autorisation, et pendant la durée de vingt-six mois de cette autorisation, est plafonné à 3 % du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration, et ce compte tenu des émissions déjà réalisées dans la limite globale de 40 millions d'euros visée à la treizième résolution présentée à votre assemblée générale pour approbation.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

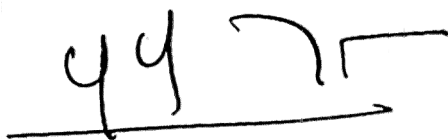
Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Gilles Galippe



ERNST & YOUNG AUDIT

François Hilly

